



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 26 janvier 2017

30 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostali De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

6 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Victor Bonnevie (pouvoir à Christian Milleret) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Guy Ducognon (pouvoir à Stéphane Michel) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz).

1 conseillère était excusée, sans pouvoir :

Aurély Maillet.

4 conseillères étaient absentes, sans pouvoir :

Injoud Ajeche - Véronique Barco - Céline Pellicier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

En début de séance, Pascal Laillé, chargé de mission par la commune au printemps 2016 en vue de réaliser l'inventaire des chapelles d'Aime-la-Plagne, présente la synthèse de son travail, un diaporama récapitulatif. Isabelle Gostoli De Lima introduit cette présentation en indiquant que ce travail a été initié dans le but de répertorier l'ensemble des chapelles de notre territoire. Elle ajoute que cette étude n'aurait pu être menée à terme sans le concours précieux d'Anne Le Mouëllic.

La présentation de M. Laillé, synthétique et détaillée (une fiche documentée de photos par bâtiment), donne aux élus un état des lieux de la conservation des édifices religieux de notre commune (églises, chapelles, oratoires).

Corine Maironi-Gonthier, Isabelle Gostoli De Lima et Anne Le Mouëllic le remercient vivement pour la qualité de son travail ; Corine Maironi-Gonthier propose qu'un groupe de travail soit prochainement mis en place pour définir des axes de priorité afin de travailler sur la programmation des travaux.

Laurent Hureau explique qu'« une réunion publique pour s'approprier le travail de Pascal Laillé autour des chapelles de notre commune a été réalisée en décembre, à Centron ».

Corine Maironi-Gonthier revient sur les constatations de l'état des églises et chapelles : « nous venons de voir qu'il existe plusieurs degrés de vétusté de nos différents édifices ; je propose d'analyser en détail les améliorations et/ou travaux à engager en créant des groupes de travail, précise-t-elle. Il s'agit aussi de monter un dossier de demande de subvention global. »

Isabelle Gostoli De Lima indique que la commission culture va en effet travailler sur ce sujet, et invite tous les élus à y adhérer. Néanmoins, elle demande que des axes de priorités soient d'ores et déjà définis pour envisager les premiers travaux. Corine Maironi-Gonthier suggère l'idée d'une souscription pour financer les travaux de ces chapelles.

Jean Claude Doche demande si cette présentation peut être diffusée pendant la semaine bleue, édition 2017. Corine Maironi-Gonthier est bien sûr tout à fait favorable à cette idée.

Ndlr à l'attention des lecteurs : un classeur est à votre disposition en mairie d'Aime-la-Plagne pour consulter librement le travail de Pascal Laillé.

I - Administration générale :

Administration générale

1 – Cartes Pass Plagne : modification des conditions d'attribution

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2016 concernant le renouvellement du dispositif des cartes Pass'Plagne, selon les conditions suivantes :

- Public : jeunes de moins de 25 ans résidant sur la commune
- 3 cartes (par année civile) d'une valeur de 75 € soit comptant 150 unités
- Coût de 30 € d'une carte pour le bénéficiaire
- Prise en charge pour une carte de 30 € par la commune et de 15 € par la Plagne Tourisme

Elle ajoute que jusqu'alors ces cartes étaient délivrées à l'accueil de la Mairie. Elle poursuit en indiquant que depuis cet hiver, il a été décidé avec la commune de Plagne Tarentaise et la Plagne Tourisme, que les cartes seraient délivrées dorénavant dans les Offices de Tourisme et selon des conditions identiques pour les 2 communes. Aussi, propose-t-elle que le nombre de cartes par jeune soit limité à 2 cartes par année civile et que l'âge des

jeunes soit au maximum de 26 ans. Enfin, il a été convenu que la Plagne Tourisme ne participerait plus financièrement au dispositif.

Elle rappelle enfin qu'en 2015, 66 cartes ont été vendues (été seulement, pas de ventes en hiver) et qu'en 2016, 101 cartes ont été distribuées (14 cartes en hiver et 87 cartes en été). Enfin, pour 2016, elle note que le coût de ce dispositif pour la commune s'élevait à 3 030 €.

Madame le Maire indique qu'à compter de l'été 2017, les conditions d'attribution seront différentes, puisque la carte Pass Plagne passera de 150 à 120 unités, au même tarif de 30 €. Cette baisse fait partie des efforts demandés à chaque structure, pour réaliser des économies budgétaires.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les nouvelles conditions d'attribution de la carte Pass'Plagne, valables pour cette saison d'hiver 2016/2017, soit :

- public : jeunes de moins de 26 ans résidant dans la commune d'Aime-La-Plagne (présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)
- 2 cartes maximum par année civile, de 150 unités par carte
- Prix de vente public de la carte : 30 €
- Points de vente : Offices de tourisme

2 – Noms de rues : compléments à apporter à la précédente délibération

Bernadette Chamoussin rappelle qu'à l'échelon de la commune nouvelle, étant donné le mode de triage du courrier et de repérage géographique, notamment pour les livraisons, il est convenu d'éviter tous les doublons entre « mots clés » des noms de rues. C'est selon ce principe que la commission Cadre de Vie-Signalétique-Environnement a travaillé sur cette question et propose les changements suivants :

- LONGEFOY :

. Rue de l'église de Longefoy (en remplacement de « Rue de l'église »)

- AIME chef-lieu :

. Rue de l'église d'Aime (en remplacement de « Rue de l'église »)

. Rue de la Médiathèque (création de nom)

Anne le Mouëllic demande si les habitants qui n'ont pas de nom de rue peuvent faire des propositions dans ce sens ; elle ajoute que cela concerne aussi bien les livraisons que, plus tard, l'installation de la fibre. Bernadette Chamoussin indique que, pour les communes déléguées, ce sont bien les habitants qui ont suggéré des noms de rues.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose les changements de noms de rues suivants :

- à Longefoy :

. Rue de l'église de Longefoy (en remplacement de « Rue de l'église »)

- à Aime chef-lieu :

. Rue de l'église d'Aime (en remplacement de « Rue de l'église »)

. Rue de la Médiathèque (création de nom)

Finances

3 – Approbation des restes à réaliser des budgets 2016

Christian Duc rappelle que les restes à réaliser sont les travaux qui ont été engagés sur le budget 2016, mais qui ne sont pas terminés ou dont les factures ne sont pas encore réglées.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 du budget principal de la commune, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		595 515,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	55 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	475,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143 024,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	289 753,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107 263,00 €

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 concernant la régie des eaux, service eau, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		59 587 €
Chapitre 20		59 587 €
Chapitre 21		46 646 €

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 concernant la régie des eaux, service assainissement, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		23 916 €
Chapitre 20		6 570 €
Chapitre 21		12 371 €
Chapitre 23		4 975 €

4 – Subvention au Syndicat d'Initiative de Granier

Christian Duc explique à l'assemblée que les communes qui lèvent la taxe de séjour sur leur territoire, ont l'obligation d'affecter le produit de celle-ci à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique.

Pour cette raison, il propose de reverser l'intégralité du produit annuel 2016 de la taxe de séjour levé sur le territoire de la commune historique de Granier, hors part départementale, au Syndicat d'Initiative de Granier sous la forme d'une subvention. Il précise que le produit total Hiver 2015-2016 et Eté 2016 à reverser s'élève à 3 777 €.

Anne le Mouëllic demande si la taxe de séjour est toujours collectée par le SIGP : Christian Duc répond par l'affirmative. Il ajoute que si cette somme n'était pas versée, il faudrait que la commune équilibre le budget.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de 3 777 € au Syndicat d'Initiative de Granier au titre du reversement de la taxe de séjour 2016.

5 – Tarifs forfaits de ski télési de Granier, saison 2017/2018

Christian Duc propose de fixer les tarifs des forfaits de ski pour les remontées mécaniques situées à Granier, pour la saison d'hiver 2017/2018, comme suit à compter du 1er décembre 2017 (tarifs TTC) :

- . forfait saison : 63,00 €
- . forfait journée adulte : 8,00 €

. forfait journée enfant :	6,50 €
. forfait demi-journée adulte :	6,00 €
. forfait demi-journée enfant :	5,00 €
. forfait 1 remontée :	2,50 €
. forfait scolaire :	3,00 €

Il propose également de délivrer gratuitement le forfait de ski aux écoles de Granier, La Côte d'Aime et Valezan.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs TTC des forfaits de ski pour les remontées mécaniques situées à Granier, pour la saison 2017/2018, tels qu'indiqués ci-dessous pour la saison d'hiver 2017/2018. Egalement, il approuve la délivrance à titre gratuit des forfaits de ski aux écoles de Granier, La Côte d'Aime et Valezan.

. forfait saison :	63,00 €
. forfait journée adulte :	8,00 €
. forfait journée enfant :	6,50 €
. forfait demi-journée adulte :	6,00 €
. forfait demi-journée enfant :	5,00 €
. forfait 1 remontée :	2,50 €
. forfait scolaire :	3,00 €

6 – Subvention au Club de Bobsleigh Luge et Skeleton de La Plagne

Roger Chenu expose au conseil municipal que le CBLs (Club de Bobsleigh Luge Skeleton) avait fait une demande de subvention en 2016 pour un montant de 12 000 €.

Cette demande avait été mise en attente par le conseil municipal car le club a connu une période de vacance de ses instances dirigeantes et un rapprochement avec la structure du Club des sports de La Plagne était alors envisagé. Finalement, un nouveau bureau a été constitué et le CBLs a pu repartir avec une nouvelle équipe de direction. Aussi, l'association a-t-elle réitéré sa demande de versement de la subvention annuelle 2016 octroyée par la commune d'Aime-La-Plagne.

Roger Chenu indique que l'an dernier, suite aux problèmes de gouvernance au CBLs, des négociations se sont tenues avec le club des sports de La Plagne pour un éventuel rapprochement, mais elles n'ont pas abouties. Il note cependant que le CBLs poursuit néanmoins son activité et que, cette saison, 12 nouveaux lugeurs se sont inscrits au CBLs.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le versement d'une subvention de 12 000 € au CBLs au titre de l'année 2016 et précise que cette subvention sera versée sur le budget primitif 2017.

Ressources Humaines

7 – Suppression d'un poste d'ingénieur principal et création d'un poste d'attaché

Lucien Spigarelli rappelle que l'agent occupant l'emploi de Chargé de projets au sein de la commune d'Aime-La-Plagne a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2017. Il précise également que cet agent relevait de la filière technique et occupait le poste d'Ingénieur Principal créé par délibération du 26 janvier 2009.

Suite à la procédure de recrutement, Lucien Spigarelli explique que l'agent retenu pour occuper l'emploi de Chargé de Projets relève de la filière administrative au grade d'Attaché.

..Dans le cadre du recrutement pour le remplacement du chargé de projets qui part à la retraite le 1er avril prochain, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la suppression

d'un poste d'Ingénieur Principal à compter du 1er avril 2017 et de créer à cette même date le poste d'Attaché.

II – Affaires foncières, urbanisme :

8 – Projet de bergerie à Bonvillard : location à titre précaire des bâtiments communaux

Christian Duc indique que Bonvillard est un petit hameau situé à quelques kilomètres de Granier. Il fait part de la demande de Timothé PELLICIER, titulaire d'un BPREA (responsable d'exploitation agricole) et originaire de Granier, associé à Manon CALONNE, titulaire d'un BPREA et d'un Certificat de Spécialisation en transformation fromagère, qui ont le projet de s'installer en créant un élevage de brebis laitières avec fabrication de fromages à Bonvillard.

Il informe qu'ils ont rencontré la municipalité afin d'examiner les conditions de cette installation dans les locaux de l'ancienne colonie de vacances ANOVEM (association nancéenne d'organisation de vacances en montagne) fermée depuis 1993,

Ils envisagent d'installer un tunnel de 10X40 m pour loger les brebis, qui devrait être positionné sur la parcelle 172, le long de la route.

Afin d'alimenter le cheptel, un accord a été trouvé avec les autres agriculteurs pour l'estive, et le foin sera acheté.

Le budget prévisionnel présenté est positif, tenant compte des investissements nécessaires. Le dossier financier sera soumis au circuit d'expertise des institutions agricoles avant l'installation.

Le calendrier envisagé est un démarrage de fabrication à l'automne 2017, ce qui suppose de commencer au printemps l'acquisition du troupeau et les aménagements.

La commission municipale agriculture du 13/09/2016 a émis un avis favorable, sous réserve de solutions en cours sur plusieurs sujets :

- . l'alimentation en eau potable : la conduite existante est en mauvais état, ce qui nécessite son remplacement qui serait effectué par les jeunes agriculteurs, la commune prenant en charge un nouveau réservoir ;
- . le PLU de GRANIER a classé ce secteur en N mais en autorisant «les installations techniques provisoires nécessaires à l'exploitation forestière ou agricole » : cela devrait permettre la réalisation du tunnel mais à titre provisoire, et l'engagement d'une modification du PLU pour la suite ;
- . une bâche d'eau pour la défense incendie sera réalisée par les jeunes agriculteurs
- . l'assainissement non collectif est à l'étude par les intéressés et le raccordement au réseau d'électricité ne pose pas de problème ;

La route d'accès est en bon état : son déneigement avec une lame caoutchouc sera assuré par les exploitants, et l'accès en période hivernale sera réservé.

La commune de Granier a acquis en 2015 la propriété ANOVEM avec une condition d'inaliénabilité durant au moins 30 ans. Cette propriété comprend deux parcelles (OC 165 et 172), avec 4 bâtiments :

Dans la partie aval, un ancien bâtiment dénommé « espérance » élevé de 2 étages sur rez-de-chaussée bas et haut, d'une emprise au sol d'environ 90 m² ;

En amont un hangar, d'une emprise au sol d'environ 30 m² ;

Encore en amont, un ancien bâtiment de structure légère dénommé « Les Lorrains », élevé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, d'une emprise au sol d'environ 100 m² ;

Au sommet de la parcelle, un second bâtiment de structure légère dénommé « Duo », élevé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, d'une emprise au sol d'environ 60 m² ;

La parcelle 171, enclavée, devrait être acquise prochainement par les jeunes agriculteurs.

Laurent Hureau complète cette information en indiquant que ce type d'installation est soumis aux autorisations de l'Etat, et à celles des instances agricoles.

Corine Maironi-Gonthier se réjouit de ce projet.

Christian Duc propose d'établir, dans un premier temps, un prêt à usage pour permettre aux agriculteurs d'avancer dans leurs démarches et à la mairie de préparer le bail qui sera validé lors d'un prochain Conseil municipal.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le « prêt à usage » au bénéfice de Timothé PELLICIER et Manon CALONNE, concernant les parcelles OC 165 et 172 d'une surface de 4215 m² à Bonvillard, commune déléguée de Granier, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, à compter du 1/02/2017, pour leur projet de création d'un élevage de brebis laitières avec fabrication de fromages.

9 – Villette : vente de parcelle à M. Pascal Villibord et à Mme Jessie Maison

Michel Genettaz expose au Conseil municipal que M. Pascal VILLIBORD et Madame Jessie MAISON ont sollicité la Commune pour acquérir la parcelle cadastrée section ZM n° 659 lieudit "Villette" afin d'agrandir leur tènement.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente de la parcelle cadastrée section ZM n°659, d'une superficie de 91 m², au prix de 60,00 euros le m² à M. Pascal VILLIBORD et Mme Jessie MAISON.

10 – Lotissement de Tessens : vente du lot n° 15 à Mme Claire Muller

Michel Genettaz expose au Conseil municipal que Mme Claire MULLER a sollicité l'acquisition du lot n° 15 dans le lotissement d'habitation de Tessens afin d'y établir sa résidence principale. Il propose de vendre ce lot d'une superficie de 346 m² à Mme MULLER pour le prix de 43 000 €.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à Mme Claire MULLER du lot n° 15 du lotissement d'habitation de Tessens, d'une superficie de 346 m², au prix de 43 000 €.

11 – Bail rural avec Mme Aurore Azelard pour activité de maraîchage aux Iles

Laurent Hureau informe le conseil municipal que Mme Aurore AZELART, domiciliée à Bonconseil, en formation BPREA (responsable d'exploitation agricole) à La Motte-Servolex, a contacté plusieurs communes de Haute-Tarentaise en avril-mai 2016, afin de trouver un lieu d'installation en maraîchage biologique. Sa principale préoccupation est de trouver du foncier pour démarrer.

Il indique qu'elle envisage une installation progressive, avec l'objectif à terme d'exploiter environ 1 ha et demandera la DJA à partir de sa deuxième année.

- En phase 1 : production sous serre (2 tunnels maraîchers 30mX8m) et en plein champ, légumes diversifiés, production de plants, commercialisation sur le marché d'Aime et en AMAP + vente sur place
- En phase 2 : diversification (fruits rouges...), construction d'un local (env. 100 m²) pour stockages (matériel, intrants, légumes) + préparations + vente sur place

Il précise qu'il a rencontré cette personne à plusieurs reprises pour évoquer son projet.

Après plusieurs expertises, sur proposition de la commission agriculture, la municipalité lui a proposé le terrain communal actuellement occupé pour partie par des jardins familiaux (tranche 1), aménagés et loués par la commune, avec une extension vers l'Est sur des terrains en friche (roseaux), qui étaient exploités en jardins avant l'acquisition par la commune en 2007 (parcelles 3049 et 3040).

Les locataires des jardins ont été rencontrés pour leur expliquer le projet consistant à agrandir la bande de jardins communaux à l'Ouest afin de les transférer. Tous ont accepté et un courrier leur a confirmé cette opération. Les services techniques municipaux ont prévu cet aménagement qui devrait être opérationnel au printemps.

La faisabilité de l'occupation en maraîchage des terrains redevenus en friche sur les parcelles 3049 et 3040 a été vérifiée auprès du service environnement de la DDT : la prescription est de se tenir à 5 m du ruisseau des Iles, biotope à écrevisse protégé.

En vue de l'installation d'Aurore AZELART au printemps 2017, il lui est proposé un bail rural (bail à ferme) de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction (sauf dénonciation avec préavis de 18 mois), conformément au statut du fermage.

Le terrain proposé à bail comprend les parcelles OB 3042 + 3045 + 3053 + 3049 + 3040 + 1243 + 1115 = 2904 m² dont 790 m² de bois en zone naturelle, espace qu'elle souhaite utiliser pour l'ombre. Aucun abattage d'arbre n'est autorisé dans cet acte. Un état des lieux contradictoire sera effectué après le déménagement des jardins, et les prescriptions de la DDT concernant la protection du ruisseau classé sont intégrées au bail. La clôture érigée par la commune pour les jardins sera maintenue. Le prix du fermage est arrêté à la somme de 120 € par an. Il est prévu de faire débiter le bail à la date du 1^{er} mai 2017.

Pour Laurent Hureau, « *cette installation est un projet qui renforcera l'attractivité de notre territoire* », souligne-t-il.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le « bail rural » au bénéfice d'Aurore AZELART concernant les parcelles OB 3042, 3045, 3053, 3049, 3040, 1243, 1115, secteur des Iles à Aime, d'une surface de 2 904 m², appartenant au domaine privé de la commune, pour une durée de 9 ans renouvelable à compter du 1/05/2017, avec un montant de fermage fixé à 120 € par an.

12 – Déclassement de domaine public : chemin de la Glière à Vilette

Michel Genettaz indique que la partie du chemin de la Glière située au droit de la parcelle cadastrée section ZT n° 52 à Vilette est végétalisée et n'a pas de fonction de desserte ou de circulation.

Préalablement à la mise en vente de cette partie de terrain constructible, Michel Genettaz précise qu'il est nécessaire de constater la désaffectation et le déclassement du terrain, en précisant que ledit déclassement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, constate la désaffectation et accepte le déclassement d'une partie du domaine public communal situé au droit de la parcelle ZT n° 52 pour une superficie d'environ 70 m².

III – Travaux, affaires forestières :

13 – Construction et renouvellement de voiries et réseaux divers : lancement de la consultation pour accord-cadre

Michel Genettaz rappelle que le dernier marché à bons de commande relatif à ces travaux de réseaux s'achève le 31 juillet 2017, il est donc proposé une consultation pour un nouvel

accord-cadre, conformément aux termes des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la réalisation des opérations suivantes : Construction et renouvellement de réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales et divers sur l'ensemble du territoire de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE,

Il indique que cet accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum serait conclu pour une période initiale de 1 an du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 et que le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 juillet 2021.

Michel Genettaz précise que le programme de travaux à commander est défini chaque année par le vote du budget et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Il informe de la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché d'un montant global maximum de 4 000 000 € H.T.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de lancer la consultation pour l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de construction et renouvellement de réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales et divers sur le territoire de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE.

Il charge le Maire de passer les adjudications de travaux dans les formes établies par les lois et règlements, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, ainsi que le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

14 – Travaux d'entretien sur bâtiments : lancement de la consultation pour accord-cadre

Michel Genettaz rappelle que le dernier marché à bons de commande relatif aux divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux s'achève le 31 mars 2017, il est donc proposé une consultation pour un nouvel accord-cadre, conformément aux termes des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la réalisation des opérations suivantes : divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux sur l'ensemble du territoire de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE,

Il indique que cet accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum serait conclu pour une période initiale de 1 an du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 et que le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mars 2021.

Michel Genettaz précise que le programme de travaux à commander est défini chaque année par le vote du budget et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Il informe de la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché d'un montant global maximum supérieur à 1 200 000 € H.T.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de lancer la consultation pour l'accord-cadre à bons de commande relatif aux divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux sur le territoire de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE.

Il charge le Maire de passer les adjudications de travaux dans les formes établies par les lois et règlements, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, ainsi que le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

15 – Convention avec le Territoire de Développement Local pour la gestion des stocks de sel

Michel Genettaz expose au Conseil Municipal que, suite à la fusion des communes d'Aime, Montgirod et Granier, il convient d'établir les conventions de gestion des stocks de sel au nom de la Commune AIME-LA-PLAGNE.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention relative à la gestion des stocks de sel, à conclure avec le Territoire de Développement Local de TARENTEISE VANOISE.

IV – Informations au Conseil municipal :

16 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

. Convention d'occupation à titre précaire : local ancienne poste à Plagne Aime 2000 pour une année à compter du 01/12/16 - Antenne Handicap 73210 PLAGNE AIME 2000 - 22,67 €/an

. Convention d'occupation à titre précaire : réserve n°1 à Plagne Aime 2000 pour une année à compter du 01/12/16 - Antenne Handicap 73210 PLAGNE AIME 2000 - 22,67 €/an

. Convention d'occupation à titre précaire : salle Mont Saint Sauveur au profit de l'ESF Aime 2000, saison hiver 2016/2017 - ESF 73210 PLAGNE AIME 2000 - 1.082,64 €/saison

. Convention d'occupation à titre précaire : chalet halte-garderie à Plagne Aime 2000 pour la saison hiver 2016/2017 - Association les Lutins 73210 PLAGNE AIME 2000 - 22,67 €/saison

. Convention d'occupation à titre précaire des réserves situées sous le chalet de la garderie les Lutins à Plagne Aime 2000 au profit du syndicat local de l'ESF Aime 2000 pour l'année à compter du 01/12/2016 - ESF 73210 PLAGNE AIME 2000 - 95,39 €/an

. Bail du studio C14 à Plagne Aime 2000 au profit d'Immoplagne saison hiver 2016/2017 - SOGIMALP TARENTEISE 73700 BOURG SAINT MAURICE - 414,88 €/mois, saison hiver

. Bail de location de la garderie à Montalbert pour la saison d'hiver 2016/2017 - Association les Bambins 73210 MONTALBERT - 22,67 €/an

. Bail de la cave à fromage de Tessens du 01/12/16 au 30/11/17 - VIALET André 73210 TESSENS - 21,55 €/mois

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Location chargeuse avec étrave et godet – BOCH & Frères – 2 100,00 €

. PLU D'AIME : Etudes complémentaires concernant la finalisation du PLU de la commune historique d'Aime – ATELIER 2 - 9 275,00 €

. Assurance "Flotte automobile et risques annexes" - SMACL ASSURANCES - 9 945,15 €

. Contrat de maintenance des logiciels Finance, Paie et Elections - GFI Progiciels - 7 738,00 €

. Etude alimentation eau potable "restaurant d'altitude" - SARL COHERENCE - 1 787,00 €

. Déneigement manuel station d'AIME 2000 - COLLOMB Thierry - 7 400,00 €

. Abonnement annuel TERIA centrimétrique régional – SIRAP - 2 142,00 €

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Fleurissement été 2017– FLEURIJARDIN – 8 948,30 €

17 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, La Plagne Tourisme...

..Pas d'informations pour cette séance.

La séance du Conseil municipal est levée.

Nouveaux horaires d'accueil au public pour les services urbanisme et scolaire



Afin d'harmoniser les horaires d'ouverture au public des services les plus sollicités de la mairie d'Aime-la-Plagne, soit les services urbanisme & foncier, et le service scolaire, les horaires d'ouverture au public de ces 2 services sont les suivants **depuis le lundi 13 février :**

- **service urbanisme/foncier : tous les jours de 8h30 à 12h**

- **service scolaire : tous les jours de 8h30 à 12h**

Par ailleurs, **l'ouverture de l'accueil est reportée à 8h30 le matin à compter de cette même date.**